



Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 1^{er} mars 2011

Réforme sur les armes : Des négociations qui avancent dans le bon sens

La Proposition de Loi sur les armes qui a été votée il y a quelques semaines en première lecture à l'Assemblée nationale a déjà fait l'objet de plusieurs corrections significatives **avec la suppression des articles concernant la carte grise des armes et le délai de refroidissement, à la demande du Comité Guillaume Tell.**

Toutefois, le vote « express » de la proposition de loi en première lecture à l'Assemblée nationale en moins de deux heures, a conduit à une mauvaise rédaction de l'article 1 concernant notamment le futur classement des armes de 1^{ère} et 4^{ème} catégorie et au maintien de certaines ambiguïtés sur d'autres articles. **Néanmoins, il faut savoir que ce texte doit encore effectuer trois passages devant le Parlement, ce qui offre de nombreuses opportunités pour « corriger le tir » d'ici à la fin de l'année 2011.**

Fidèle à son habitude, le Comité Guillaume Tell a immédiatement repris l'offensive auprès des Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense ainsi que des sénateurs concernés afin de convaincre le Gouvernement et les parlementaires de réécrire l'article 1, dont le ministère de la Défense a été l'inspirateur.

Parallèlement, la Fédération Nationale des Chasseurs et le Comité Guillaume Tell ont rencontré il y a quelques semaines le Secrétaire Général de l'Elysée, Claude Guéant afin qu'un arbitrage définitif soit rendu pour simplifier l'ensemble de cette réforme sur les armes qui concerne les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu. Depuis cette audience, une réunion d'arbitrage a eu lieu à l'Elysée avec l'ensemble des ministères concernés. Elle a permis de prendre en compte l'essentiel des requêtes du Comité Guillaume Tell :

- Une nouvelle rédaction de l'article 1 est en cours concernant le classement des armes. Bien sûr, nous restons vigilants dans l'attente de la proposition de texte.

- La référence au calibre comme critère de classement devrait disparaître complètement du texte de loi comme nous le demandons avec insistance.

- L'exigence nouvelle de la possession d'un permis de chasser validé ou d'une licence de tir pour la détention d'une arme de catégorie C sera supprimée, conformément à notre requête. Actuellement, seule l'acquisition oblige à la présentation de ces documents.

- Toutefois, même si les négociations vont dans le bon sens, il reste encore quelques points à clarifier et de réelles divergences sur le volet pénal. Nous ne pouvons pas admettre l'instauration de sanctions disproportionnées pour les détenteurs légaux d'armes à feu sous prétexte de lutte contre les trafics d'armes.

Parallèlement, nous avons déjà pris contact avec de nombreux sénateurs, en particulier membres du groupe chasse, qui sont favorables aux modifications de bon sens que nous demandons.

De façon tout aussi urgente, le Comité Guillaume Tell se mobilise déjà depuis plusieurs mois sur le contenu des décrets et des arrêtés et en particulier pour le classement des armes afin que tout soit clair avant même le vote définitif de la loi. Régulièrement nous sommes confrontés à des initiatives intempestives de la part des instances européennes, de l'administration française au niveau local ou national ou de parlementaires qui rêvent de restreindre notre droit à détenir et utiliser des armes à feu.

C'est pour cette raison que depuis 11 ans, le Comité Guillaume Tell défend sans relâche les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu.

Cependant, pour des raisons d'efficacité, nous évitons de communiquer au cours des négociations. Il est facile de comprendre que l'action permanente de lobbying que nous conduisons nécessite souvent une certaine discrétion.

Cela explique que certains tracts alarmistes aient pu légitimement inquiéter des chasseurs ou des tireurs sportifs qui ignorent toujours que la majorité des points litigieux de ce texte sont déjà en cours de règlement.

Bien sûr, la proximité de quelques échéances électorales incertaines est de nature à inspirer ceux qui rêvent d'inquiéter les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu afin d'obtenir un vote sanction. Le contexte est idéal après un vote à l'unanimité pour cette proposition de loi.

Comme d'habitude, vous pouvez compter sur nous pour lancer « un appel à la mobilisation générale », sans aucun état d'âme, si nous considérons que les parlementaires ou le Gouvernement doivent être interpellés.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@accesy.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Française de Tir (FFTir), la Fédération Française de Ball-trap (FFBT), l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC), la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM).